

**CONCOURS « DISNEY EMOJI AS TOLD BY YOU » (DISNEY EMOJI TEL QUE VOUS
L'IMAGINEZ) (LE « CONCOURS »)
RÈGLEMENT**

Pour participer à ce concours, vous (« le Participant ») devez accepter et respecter ce règlement.

I. RÉSUMÉ DES CONDITIONS DE PARTICIPATION

1. AUCUN ACHAT N'EST OBLIGATOIRE POUR S'INSCRIRE OU GAGNER. AUCUN ACHAT OU PAIEMENT N'AUGMENTERA VOS CHANCES DE GAGNER.

2. PAYS PARTICIPANTS ET ÂGE REQUIS CE CONCOURS EST OUVERT AUX RÉSIDENTS LÉGAUX DES 50 ÉTATS UNIS ET DU DISTRICT DE COLOMBIE (« ÉTATS-UNIS », DU CANADA (SAUF QUEBEC), DU ROYAUME-UNI, DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, D'AUSTRALIE ET DE NOUVELLE-ZELANDE QUI, AU MOMENT DE L'INSCRIPTION : (A) ONT ENTRE DIX-HUIT (18) (OU ONT ATTEINT L'ÂGE DE LA MAJORITE SELON LA JURIDICTION DE LEUR LIEU, PROVINCE OU ETAT DE RESIDENCE, L'ÂGE LE PLUS ÉLEVÉ ÉTANT RETENU) ET VINGT-QUATRE (24) ANS ; ET (B) SONT INSCRITS EN TANT QU'ÉTUDIANTS A AU MOINS UN COURS AU SEIN D'UN ÉTABLISSEMENT OU PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE (« L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE »). DANS LE CADRE DE CE CONCOURS, LE TERME « ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE » DESIGNÉ UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ATTRIBUANT DES DIPLOMES, CERTIFICATS ET/ OU CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET CONCERNE, SANS S'Y LIMITER, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR OU UNIVERSITÉS, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET LES ÉCOLES DE COMMERCE. LA DÉCISION DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE QUI DÉTERMINERA SI UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT OU UN PROGRAMME EST UN *ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE* ET/ OU SI UN PARTICIPANT EST ADMISSIBLE OU NON SERA FINALE ET EXECUTOIRE ET NE SERA PAS SUJETTE À CONTESTATION OU APPEL. STIPULATION NULLE AU QUÉBEC ET NULLE LÀ OÙ LA LOI APPLICABLE L'INTERDIT. ACCÈS INTERNET ET ADRESSE E-MAIL VALIDE OBLIGATOIRE. CONSULTEZ LA SECTION IV CI-DESSOUS POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS.

3. RESPECT DU RÈGLEMENT. LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE ET L'ADMINISTRATEUR SE RÉSERVENT LE DROIT DE DISQUALIFIER À LEUR SEULE DISCRÉTION TOUTE SOUMISSION NE RESPECTANT PAS LE RÈGLEMENT QUI RÉGIT LES SOUMISSIONS, NOTAMMENT, ET SANS S'Y LIMITER, LES EXIGENCES TECHNIQUES RELATIVES AUX SOUMISSIONS OU TOUTE AUTRE EXIGENCE STIPULÉE DANS CE RÈGLEMENT.

LE VOYAGE DU GRAND PRIX DOIT ÊTRE EFFECTUÉ DU 21 MAI 2017 AU 27 MAI 2017.

II. TERMES DÉFINIS

- 1. Administrateur :** LeadDog Marketing Group, Inc., 440 9th Avenue, 17th Floor, New York, NY 10001 États-Unis (« Administrateur »).
- 2. Concours :** « Concours Disney Emoji As Told by You (Disney Emoji tel que vous l'imaginez) ».
- 3. Période de participation :** Période se déroulant entre le 16 février 2017 à 12h00 (midi - heure du Pacifique, comme définit ci-dessous) et 23h59 (heure du Pacifique) le 9 mars 2017.

4. **Société Organisatrice** : Disney Online, 500 South Buena Vista Street, Mail Code 7667, Burbank, CA 91521-7667.
5. **Heure du Pacifique** : Heure du Pacifique aux États-Unis (« **Heure du Pacifique** ») (ex. : heure de Los Angeles), correspondant à l'heure de l'Europe Centrale moins neuf heures. Par exemple, lorsque l'heure annoncée est 00h00 (minuit - heure du Pacifique), elle correspond à 9h00 du matin (heure de l'Europe centrale) le même jour, et lorsque l'heure annoncée est 23h59 (heure du Pacifique), cela correspond à 8h59 du matin (heure de l'Europe centrale) le matin du jour suivant. **AVIS IMPORTANT AUX PARTICIPANTS : TOUTES LES HEURES MENTIONNÉES DANS LE RÈGLEMENT SONT À L'HEURE DU PACIFIQUE. LES PARTICIPANTS SONT EXCLUSIVEMENT RESPONSABLES DE LA DÉTERMINATION DU FUSEAU HORAIRE CORRESPONDANT DANS LEURS JURIDICTIONS RESPECTIVES.**

III. APERÇU, PROCÉDURES ET MODALITES DU CONCOURS

1. ÉTAPES DU CONCOURS

Ce Concours se déroulera en deux (2) étapes, comme suit :

ÉTAPE 1 (« LA SOUMISSION ») :

Pendant la période de participation, vous pouvez créer et soumettre une création unique, originale et statique d'un Émoji représentant le visage de l'un des personnages d'un long-métrage produit par The Walt Disney Company ou l'un de ses affiliés (collectivement « **Disney** ») exprimant l'une des émotions suivantes : joie, peur, tristesse, excitation ou confusion (un « **Émoji** »), sous le lien <http://disney.de/EmojiContest> (si vous êtes résident légal en Allemagne), <http://disney.fr/EmojiContest> (si vous êtes résident légal en France), ou <http://disney.com/EmojiContest> (si vous êtes résident légal dans tout autre pays admissible énoncé ci-dessus) (collectivement le « **Site Internet** »). Votre Émoji doit être soumis dans l'un des formats suivants : .PDF, .JPG, .PNG, ou .GIF. Cette soumission doit respecter les instructions indiquées dans la Section IV. 3 (Comment participer) ci-dessous et publiées sur le site Internet (« **Instructions** »), notamment compléter tout formulaire de participation demandant le nom du personnage Disney représenté par l'Émoji et le type d'émotion représentée (« **Titre** ») et accepter ce règlement, les conditions d'utilisation (telles que définies ci-dessous) ainsi que les Règles de Respect de la Vie Privée (telles que définies ci-dessous) (collectivement une « **Soumission** »).

Vous ne pouvez effectuer qu'une (1) seule soumission. Le visage de votre Émoji peut être accompagné d'un arrière-plan, d'accessoires, de parties du corps partielles ou entières ou d'autres éléments soumis aux restrictions énoncées dans ce règlement. Cependant, ce qui précède n'est pas obligatoire. Si vous incluez un ou plusieurs de ces éléments en plus du visage, toute utilisation du terme « Émoji » concernera également ces derniers. Ils seront jugés en tant que partie intégrante de votre soumission d'Émoji. **LES ÉMOJIS DOIVENT REPRÉSENTER LE VISAGE DE L'UN DES PERSONNAGES D'UN LONG-MÉTRAGE DE DISNEY ET DOIVENT EXPRIMER L'UNE DES ÉMOTIONS SUIVANTES : JOIE, PEUR, TRISTESSE, EXCITATION OU CONFUSION.** Les soumissions incomplètes seront disqualifiées. Les soumissions doivent s'adresser à un public de tout âge soumis à toute loi de protection de l'enfance, tel que déterminé par la Société Organisatrice sur la base d'un jugement raisonnable. Cinq (5) gagnants de grand prix et vingt (20) gagnants de premier prix sélectionnés parmi tous les participants des pays participants seront choisis en fonction des critères et informations énoncés dans la section « Étape du jugement » ci-dessous, à la seule discrétion d'un panel unique de juges nommés par la Société Organisatrice, qui comportera au moins un juge indépendant (collectivement les « **Juges** »). Vous pouvez demander la liste des juges en contactant l'Administrateur par e-mail à l'adresse sweeps@leaddogmarketing.com.

Lors de la création de votre soumission, veuillez respecter les conseils et avertissements indiqués ci-dessous et sur le site Internet, ainsi que les règles plus détaillées de la Section IV. 4 (Règles régissant le contenu des Émojis) ci-dessous.

CONSEILS ET AVERTISSEMENTS CONCERNANT LES SOUMISSIONS

Conseils...

- **Protégez votre confidentialité et celle des autres.**
Veuillez ne pas inclure de nom de famille ou autres renseignements personnels dans votre Émoji ou soumission.
- **Représentez le visage d'un personnage de Disney sur votre Émoji.**
Le visage de votre Émoji doit représenter celui de l'un des personnages d'un long-métrage Disney produit par The Walt Disney Company ou ses affiliés, notamment Walt Disney Animation Studios, Disney Pixar, Lucasfilm et Marvel Studios.
- **Soyez original.**
N'hésitez pas à apporter votre touche personnelle au personnage de Disney que vous représentez et assurez-vous que ce que vous créez est original et ne contient pas d'éléments provenant d'un tiers et protégés par des droits d'auteur ou tout autre droit de propriété intellectuelle.
- **Exprimez l'une des cinq (5) émotions.**
Votre Émoji doit exprimer l'une des cinq (5) émotions suivantes : joie, peur, tristesse, excitation ou confusion. Assurez-vous que le titre de votre soumission indique le nom et l'émotion de votre Émoji.
- **Lisez les conditions.**
Lisez le reste de ce règlement dans son intégralité. Ces « conseils et avertissements » constituent un simple rappel utile des éléments importants à garder à l'esprit en participant au Concours.
- **Amusez-vous bien !**

Avertissements

- **Ne soumettez pas la copie exacte d'une création Disney déjà existante.**
Par exemple, ne soumettez pas d'Émoji provenant des vidéos « As Told By Emoji (Raconté par des Émojis) » du jeu Disney Emoji Blitz.
- **Ne représentez aucune marque ou logo.**
Évitez toute utilisation visible ou reconnaissable de marques (autres que des produits de la marque Disney).
- **Ne basez pas la création de votre Émoji sur un objet inanimé.** (ex. : les chaussons de Cendrillon ou la rose de La Belle et la Bête). Votre Émoji doit représenter une image statique de l'un des personnages d'un long-métrage de Disney.

- **N'ajoutez pas de texte à votre Émoji.**
- **Ne soyez pas grossier ou vulgaire.**
Ne représentez pas de gestes déplacés ou autres.
- **Ne soumettez pas un Émoji de trop grande taille ou dans un format inadéquat.**

LES SOUMISSIONS NE SERONT PAS RETOURNÉES. VOUS DEVEZ CONSERVER UNE COPIE DE SAUVEGARDE DE VOTRE ÉMOJI ET DE TOUT AUTRE CONTENU QUE VOUS SOUMETTEZ.

ÉTAPE 2 (« LA SELECTION ») :

La sélection des gagnants aura lieu entre le 10 mars 2017 et le 17 mars 2017. Les juges attribueront des scores aux soumissions admissibles en se basant sur les critères (« **Critères** ») suivants et choisiront cinq (5) gagnants de grand prix et vingt (20) gagnants de premier prix, sélectionnés parmi tous les participants de tous les pays participants. Les gagnants du grand prix seront les cinq (5) participants ayant obtenu les scores les plus élevés et les gagnants du premier prix seront les vingt (20) participants ayant obtenu les scores les plus élevés suivants.

Critères

- 1) Forte prédominance du personnage dans la soumission (25%)
- 2) Originalité (25%)
- 3) Mérite artistique (25%)
- 4) Si l'Émoji reflète bien l'expression sélectionnée (25%)

Si vous ajoutez des éléments supplémentaires, tels qu'un arrière-plan, des accessoires ou des parties du corps entières ou partielles en plus du visage d'un Émoji, ils seront jugés comme faisant partie intégrante de votre soumission d'Émoji.

RÉSULTATS DE PARTICIPATION EX-AEQUO En cas de résultats de participation ex-aequo, les juges trancheront en se basant sur le premier critère, « Forte prédominance du personnage dans la soumission ». La décision des juges sera finale et exécutoire.

2. VUE D'ENSEMBLE DES DATES ET DES HEURES CLES (VOIR LA DEFINITION DE L'HEURE DU PACIFIQUE CI-DESSUS) :

Période	Date et heure de début	Date et heure de fin
PÉRIODE DE PARTICIPATION	12h00 (midi - Heure du Pacifique) 16 février 2017	23h59 (heure du Pacifique) 9 mars 2017
ÉTAPE DE JUGEMENT	00h00 (minuit - Heure du Pacifique) 10 mars 2017	23h59 (heure du Pacifique) 17 mars 2017
PÉRIODE DE CONFIRMATION DES NOMS DES GAGNANTS	00h00 (minuit - Heure du Pacifique) 20 mars 2017	23h59 (heure du Pacifique) 21 avril 2017
DATES DE VOYAGE (GAGNANTS DU GRAND PRIX UNIQUEMENT)	21 mai 2017	27 mai 2017

IV. AUTRES CONDITIONS DU CONCOURS EN DÉTAILS

1. ADMISSIBILITÉ

Ce Concours est exclusivement réservé aux résidents légaux des 50 Etats Unis et du district de Colombie, du Canada (sauf Québec), du Royaume Uni, de France, d'Allemagne, d'Australie et de Nouvelle-Zélande qui, au moment de l'inscription : (A) ont entre dix-huit (18) (ou ont atteint l'âge de la majorité dans leur pays, province ou état de résidence légale (l'âge le plus élevé étant retenu) et vingt-quatre (24) ans et (B) sont inscrits en tant qu'étudiants à au moins un cours **AU SEIN D'UN ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT POST-SECONDAIRE**. Dans le cadre de ce Concours, le terme « établissement post-secondaire » désigne un établissement d'enseignement supérieur attribuant des diplômes, certificats et/ ou certifications professionnelles et concerne, sans s'y limiter, les établissements d'enseignement supérieur ou universités, les établissements d'enseignement professionnel et les écoles de commerce. La décision de la Société Organisatrice qui déterminera si un établissement d'enseignement ou un programme en particulier est un établissement d'enseignement post-secondaire et/ ou si un participant est admissible ou non sera finale et exécutoire et ne sera pas sujette à contestation ou appel. Stipulation nulle au Québec et nulle là où la loi applicable l'interdit. Les personnes (notamment, mais sans s'y limiter, les employés, consultants, entrepreneurs indépendants et stagiaires) qui ont, au cours des six derniers mois, exécuté des prestations pour la Société Organisatrice, l'Administrateur, Adobe Systems Inc. ou toute société du groupe Disney et toute autre organisation responsable de l'organisation, de l'exécution, de l'administration ou de la promotion du Concours ou encore de la fourniture des dotations et/ ou toute entreprise parente, succursale ou affiliée (collectivement dénommées « **Entités organisatrices** »), ainsi que les membres de la famille immédiate et du foyer de ces mêmes personnes, ne sont pas admissibles pour participer au Concours ou pour remporter une quelconque dotation dans le cadre de celui-ci. Le terme « Membres de la famille immédiate » désigne les parents, beaux-parents, enfants, enfants du conjoint, frères et sœur, beaux-frères et belles-sœurs ou époux, quel que soit leur lieu de résidence. Le terme « Membres du foyer » désigne les personnes qui partagent le même lieu de résidence pendant au moins trois (3) mois de l'année, qu'ils soient parents ou non. Il peut être demandé aux gagnants potentiels de fournir une preuve de leur inscription en tant qu'étudiant ainsi que de leur résidence légale avant de recevoir une dotation.

2. CALENDRIER DU CONCOURS

Veuillez consulter l'aperçu des dates et des heures clés ci-dessus. **Les soumissions doivent être effectuées entre le 16 février 2017 à 12h00 (midi - Heure du Pacifique) et le 9 mars 2017 à 23h59 (heure du Pacifique)**. L'ordinateur de la Société Organisatrice constitue l'horloge officielle du Concours.

3. COMMENT S'INSCRIRE (2 étapes) :

ÉTAPE 1 – CRÉER UN COMPTE SUR LE SITE INTERNET

Allez à <http://www.disney.com/>, <http://disney.de/>, ou <http://disney.fr/> (en fonction de votre pays de résidence).

Vous devez être membre de <http://www.disney.com/>, <http://disney.de/>, ou <http://disney.fr/>. Vous pouvez vous inscrire au Concours en vous connectant au site Internet concerné avec votre nom d'utilisateur ou adresse e-mail et mot de passe.

Si vous n'êtes pas membre, vous pouvez le devenir gratuitement en allant sur le site Internet et en vous inscrivant en fournissant les renseignements requis sur le formulaire d'inscription disponible sous le lien « S'inscrire » affiché sur les sites Internet. Les membres devront cliquer à l'endroit indiqué pour signifier qu'ils acceptent les Conditions générales d'utilisation (« **CGU** »), qui se trouvent actuellement sous le lien <http://DisneyTermsOfUse.com>, <http://DisneyTermsOfUse.com/German/> ou <http://DisneyTermsOfUse.com/French/> (en fonction de votre pays de résidence) et confirmer qu'ils ont lu les Règles de Respect de la Vie Privée (telles que définies ci-dessous) ainsi que les Règles relatives aux cookies (le cas échéant). Une fois

devenu membre, vous pourrez vous inscrire au Concours en suivant les instructions de l'étape 2 indiquée ci-dessous.

En tant que participant, il vous appartient d'informer la Société Organisatrice de tout changement d'adresse e-mail. Pour effectuer cela, rendez vous sur <http://www.disney.com/?register=1>, <http://disney.de/?register=1> ou <http://disney.fr/?register=1> (tel qu'applicable), connectez-vous à votre compte sur le site Internet à l'aide de votre nom d'utilisateur ou adresse e-mail et mot de passe, cliquez sur la flèche située à côté de votre nom, sélectionnez « Compte » et suivez les instructions sur la façon de modifier votre adresse e-mail.

ÉTAPE 2 – SOUMETTRE VOTRE ÉMOJI

Les spécifications de l'Émoji doivent respecter les instructions de ce règlement (voir en particulier la Section IV). 7 (Exigences techniques concernant la soumission d'Emojis) ci-dessous), notamment, mais sans s'y limiter, s'assurer que l'Émoji soit au format.PDF, .JPG, .PNG, ou .GIF. N'essayez pas de télécharger une image d'Émoji d'une taille supérieure à 10 Mo. Tout Émoji ne respectant pas les spécifications établies dans ce règlement pourra être disqualifié. Tous les Émojis doivent être reçus pendant la période de participation définie. **Vous ne pouvez soumettre qu'un (1) seul Émoji.** Si vous tentez ou êtes suspecté de tenter (à la seule discrétion de la Société Organisatrice) de contourner cette limite d'une façon ou d'une autre, notamment, mais sans s'y limiter, en ouvrant plusieurs comptes sur le site Internet, vous pourrez être disqualifié du Concours. Tout Émoji reçu après la période de participation sera disqualifié. La preuve de soumission d'un Émoji ne constitue pas un accusé de réception ou une preuve de participation au Concours.

Après avoir créé votre Émoji, nous vous indiquerons sur le (les) site(s) Internet comment télécharger votre Émoji. Vous devez vous connecter à votre compte sur le site Internet avec votre nom d'utilisateur ou adresse e-mail et mot de passe. Il vous faudra cliquer à l'endroit indiqué pour signifier que vous acceptez d'être lié aux Règles de Respect de la Vie Privée (telles que définies ci-dessous) et consentez au recueil, à l'utilisation et/ ou à la diffusion de vos renseignements personnels aux fins spécifiques énoncées dans la Section IV.9 (Confidentialité et protection des données) de ce règlement, ainsi qu'aux conditions générales d'utilisation et à l'ensemble de ce règlement, notamment au fait que les décisions des juges et de la Société Organisatrice sont finales et exécutoires à tous les égards. En cas de divergence ou d'incohérence d'une quelconque nature entre le règlement, les Règles de Respect de la Vie Privée et les conditions générales d'utilisation, le règlement prévaudra à tous les égards. En téléchargeant votre soumission, vous acceptez le fait que cette dernière puisse être publiée aux fins de déroulement de ce Concours et tel qu'autorisé par ce règlement.

4. RÈGLES RÉGISSANT LE CONTENU DE L'ÉMOJI

- À l'exception de tout personnage de Disney, votre Émoji doit être entièrement original, créé et détenu par vous-même, le Participant. L'Émoji ne doit pas avoir été plagié ou déjà soumis à l'occasion d'autres concours. **Ne soumettez pas la copie exacte d'une création Disney déjà existante.** Par exemple, ne soumettez pas d'Émoji provenant des vidéos « As Told By Emoji (Raconté par des Émojis) » du jeu Disney Emoji Blitz.
- Votre Émoji doit représenter le visage d'un seul personnage d'un long-métrage Disney produit par The Walt Disney Company ou ses affiliés, notamment Walt Disney Animation Studios, Disney Pixar, Lucasfilm et Marvel Studios.
- L'Émoji doit exprimer l'une des émotions suivantes : joie, peur, tristesse, excitation ou confusion.
- NE PAS INCLURE d'autres éléments dont la marque est déposée ou faisant l'objet de droits d'auteur. Les Émojis ne doivent pas enfreindre, détourner ou violer les droits d'un tiers quelconque notamment, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle (notamment les droits moraux) ou le droit à la confidentialité ou le droit relatif à la publicité.

La Société Organisatrice se réserve le droit de déterminer de manière définitive le risque de violation.

- L'Émoji doit être adapté à des fins de présentation publique. Les Émojis ne DOIVENT PAS inclure de nudité, d'obscénités, de pornographie, de langage insultant, de drogues, d'alcool, de tabac, d'activité nocive ou illégale de quelque nature, de matériel frauduleux, trompeur, raciste, sexuellement explicite, menaçant, haineux, diffamatoire ou méprisant (notamment en matière de diffamation commerciale) ou comporter tout autre contenu raisonnablement jugé inadapté à ce Concours ou qui enfreint ce règlement. La Société Organisatrice se réserve le droit de déterminer de manière définitive le caractère adapté de l'Émoji à des fins de présentation publique.
- L'Émoji ne doit pas créer ou impliquer quelque association ou cautionnement par la Société Organisatrice de tout individu, entité, produit ou service.
- L'Émoji doit être statique et ne doit pas être animé (c'est à dire sans mouvement).
- L'Émoji ne doit pas comporter de texte.
- L'Émoji peut comporter un arrière-plan, des accessoires, des parties du corps partielles ou entières ou d'autres éléments soumis aux restrictions énoncées dans ce règlement. Cependant, ce qui précède est **facultatif**. Si vous ajoutez des éléments supplémentaires au visage de votre Émoji, toute utilisation du terme « Émoji » inclura également ces derniers.
- Les soumissions ne doivent pas être utilisées pour faire la promotion des produits ou services du Participant ou d'un tiers quelconque.
- Consultez également les garanties et représentations du Participant indiquées ci-dessous.

5. LICENCE DU PARTICIPANT ATTRIBUÉE À LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE À DES FINS D'UTILISATION DE LA SOUMISSION

En participant à ce Concours et en ayant une chance de remporter une dotation, vous convenez et déclarez que vous octroyez à la Société Organisatrice une licence mondiale non-exclusive, cessible, irrévocable et libre de droits en vertu de tout type de droit d'auteur, de marque déposée, de brevet, de secret commercial, de confidentialité et de promotion ainsi que de tout autre droit de propriété intellectuelle d'utiliser, de reproduire, de transmettre, de communiquer au public, d'imprimer, de publier, d'afficher en public, d'exposer, de distribuer, de redistribuer, de copier, de répertorier, de commenter, de modifier, d'adapter, de traduire, de créer des travaux dérivés, de présenter en public, de rendre disponible et, d'une manière générale, d'exploiter votre soumission, en totalité ou en partie, dans tous les formats de médias, formats et canaux actuels ou à venir (notamment sites et plates-formes tiers telles que Facebook et Twitter), sans limitation du nombre d'exemplaires et de durée (pendant 5 ans pour la France), de toutes les façons et à n'importe quelle fréquence d'utilisation, sans avis préalable à votre attention, avec ou sans attribution et sans nécessiter de permission de votre part ou sans avoir à effectuer de paiement en votre faveur ou celle de toute autre personne ou entité, dans les limites fixées par les lois en vigueur dans votre pays de résidence.

6. LICENCE LIMITÉE DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE ATTRIBUÉE AU PARTICIPANT POUR UTILISER LE PERSONNAGE DISNEY

La Société Organisatrice vous octroie une licence limitée, non-exclusive, non-cessible et non-transférable pour l'utilisation d'un seul personnage d'un long-métrage de Disney produit par Disney (« **Personnage Disney** »), afin de créer et de soumettre un Émoji pour ce Concours uniquement, à condition que cette même licence soit assujettie à votre cession à la Société Organisatrice de tous les droits relatifs à l'Émoji (si ces mêmes droits ne sont pas cédés à la Société Organisatrice, votre licence destinée à la création de la soumission en utilisant le

personnage Disney sera nulle et non avenue). Dans le cadre de la relation entre la Société Organisatrice et le Participant et à tout moment, la Société Organisatrice conservera tous les droits, titres et intérêts relatifs au personnage Disney ainsi que tous les droits d'auteur y afférents. Cet octroi de licence n'est pas destiné au transfert de quelconque droit de propriété ou d'auteur relatif au personnage Disney. Les droits faisant l'objet d'une licence expireront automatiquement à la fin du Concours. Toute utilisation autre du personnage Disney est strictement interdite et constitue une violation avérée des droits de la Société Organisatrice.

7. EXIGENCES TECHNIQUES POUR LA SOUMISSION DES ÉMOJIS

- Les Emojis doivent être au format de fichier .PDF, .JPG, .PNG, ou .GIF.
- La taille de l'image de l'Émoji ne doit pas dépasser 10 MB.
- L'image de l'Émoji NE DOIT PAS contenir de virus, logiciels espions, programmes malveillants, bogues ou autres éléments néfastes conçus pour endommager les fonctionnalités d'un ordinateur ou site Internet ou encore le Concours lui-même.
- Une fois soumis, un Émoji ne peut être modifié ou complété par le participant.
- Si un Émoji ne peut être vu par la Société Organisatrice ou l'Administrateur pour une raison quelconque échappant au contrôle de ces derniers, ce même Émoji sera disqualifié (et les parties libérées, telles que définies ci-dessous, ne seront pas responsables de cette incapacité).
- L'utilisation de moyens de participation automatisés, programmés ou robotiques est interdite. Les soumissions effectuées ou soumises utilisant ce type de procédés illicites seront considérées comme nulles et le participant concerné pourra être disqualifié du Concours. La Société Organisatrice et l'Administrateur ne seront pas responsables des soumissions en retard, perdues, incomplètes, corrompues, inaccessibles, brouillées ou mal dirigées, ou des Émojis n'ayant pas été téléchargés à la suite d'une erreur, d'un dysfonctionnement ou d'une défaillance technologique, de programmation ou électronique, ou pour toute autre raison.

8. RENONCIATION, RECONNAISSANCES, GARANTIES ET REPRÉSENTATIONS, CONSENTEMENTS, MORALE ET AUTRES DROITS D'AUTEUR DU PARTICIPANT

- **LES LOIS LOCALES PROTÈGENT PARFOIS LES AUTEURS ET LIMITENT LES POSSIBILITÉS DE RENONCIATION AUX DROITS MORAUX**

Le Participant renonce à tout « droit moral des auteurs » (*Droit Moral*) dans le cadre de la soumission, sauf s'il réside au sein d'une juridiction dans laquelle il n'est pas possible de renoncer au droit moral en vertu des lois sur les droits d'auteur en vigueur. Par ailleurs, et sauf si le participant réside au sein d'une juridiction dans laquelle le droit moral ne peut être abandonné en vertu des lois sur les droits d'auteur en vigueur, le Participant accepte également que la Société Organisatrice effectue (ou n'effectue pas) tout acte relatif à sa soumission qui constitueraient une violation du droit moral du Participant dans un autre contexte. Le Participant accepte par ailleurs, dans la mesure autorisée par la loi en vigueur, sur demande de la Société Organisatrice et sans compensation, de signer tout document nécessaire et adéquat afin de valider, rendre opposable ou enregistrer le précédent octroi des droits de licence et consentement relatif au droit moral, ainsi que (si nécessaire) obtenir des signatures de tout autre tiers. Par ailleurs, et sauf disposition contraire stipulée par les lois locales en vigueur, le Participant accepte expressément le fait que la Société Organisatrice ne soit tenue à aucune obligation de secret (ou fiduciaire, ou similaires) à son égard dans le cadre de sa soumission.

- **RECONNAISSANCE DE LA POSSIBILITÉ DE CONFLITS AVEC LE CONTENU DE LA SOUMISSION**

Le participant reconnaît que la Société Organisatrice dispose d'un large accès aux idées, récits, conceptions et autres œuvres littéraires ou artistiques qui lui sont soumises par des sources externes ou développées par ses propres employés et que ces dernières peuvent concurrencer ou être similaires (ou même identiques) à la soumission du Participant. La Société Organisatrice décline toute responsabilité liée à de telles créations à l'égard du participant.

- **GARANTIE DU PARTICIPANT CONCERNANT LES DROITS DE TIERS ET AUTRES**

Le Participant garantit et déclare qu'il a suivi ce règlement et que sa soumission : (a) n'enfreint aucune loi ou réglementation ; (b) ne viole ou n'enfreint aucun droit d'un tiers quelconque, y compris, mais sans s'y limiter, les droits de propriété intellectuelle tels que, mais sans s'y limiter, les droits d'auteurs; de marque déposée ou de brevet ; (c) n'est pas diffamatoire ou calomnieuse et ne dépeint aucune personne sous un faux jour ; (d) est l'œuvre originale du Participant (sauf tel qu'autorisé par le présent règlement) et que ce dernier possède ou contrôle tous ses droits, titres et intérêts, y compris, mais sans s'y limiter, ses droits d'auteur ; (e) n'a pas été soumise dans le cadre d'une autre compétition ou d'un autre concours ou publiée à des fins commerciales ; (f) ne contient aucun virus, bogue ou autres éléments néfastes au moment où elle a été soumise. Par ailleurs, (g) le participant garantit qu'il a créé l'Émoji lui-même.

- **DÉCLARATION D'INDEMNISATION ET DE DÉCHARGE LIMITÉE DU PARTICIPANT**

En participant, le Participant accepte d'indemniser et de décharger les parties libérées (telles que définies ci-dessous) de toute action ou responsabilité résultant de la publication ou de l'utilisation de sa soumission tel qu'autorisé par ce règlement, sauf dans la mesure où une telle action ou responsabilité résulterait d'une modification, adaptation, traduction ou création d'un travail dérivé ou autre par les parties libérées et à l'égard de laquelle le Participant n'est pas responsable.

9. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

Vos renseignements personnels seront recueillis à des fins de bon déroulement de ce Concours. Si vous ne fournissez pas vos renseignements personnels, vous ne pourrez pas participer au Concours. L'utilisation des renseignements personnels est soumise aux Règles de Respect de la Vie Privée situées sous le lien <https://disneyprivacycenter.com> (« **les Règles de Respect de la Vie Privée** »). Ces Règles de Respect de la Vie Privée contiennent des informations sur la façon dont le Participant peut accéder aux ou modifier les renseignements personnels conservés le concernant ou faire une réclamation relative à la confidentialité. Veuillez noter que vos renseignements personnels peuvent être transmis à des destinataires situés à l'étranger, notamment aux États-Unis. Les méthodes utilisées pour protéger et sauvegarder vos renseignements personnels dans l'éventualité de telles transmissions sont exposées dans les Règles de Respect de la Vie Privée.

Les renseignements personnels comportent entre autres le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse e-mail etc. du Participant et seront utilisés comme indiqué dans ce règlement, notamment : (a) pour assurer le déroulement du Concours comme décrit dans ce règlement; (b) pour contacter les gagnants potentiels ; et (c) si le Participant choisit de recevoir des communications publicitaires de la part de la Société Organisatrice ou de ses affiliés sur le formulaire de participation ou a précédemment choisi de recevoir des communications publicitaires par le biais d'un processus d'inscription Disney OneID et n'a pas modifié ses choix au cours du processus d'inscription au Concours, afin de lui envoyer des informations supplémentaires (notamment des communications publicitaires).

Le paragraphe suivant s'applique à toutes les soumissions des résidents du Royaume-Uni, de France et d'Allemagne : Les renseignements personnels collectés auprès des Participants seront utilisées par la Société Organisatrice ou l'Administrateur auprès de la Direction de The Walt Disney Company Limited (enregistré en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 530051), 3 Queen Caroline Street, Hammersmith, London W6 9PE, Royaume-Uni. Les renseignements personnels recueillis auprès des Participants seront utilisées par la Société

Organisatrice ou l'Administrateur uniquement dans le cadre du Concours et ne seront pas diffusés auprès d'un tiers quelconque ou utilisés à toute autre fin que celle du déroulement du Concours et de la remise des dotations le cas échéant. Les noms des gagnants déclarés ainsi que des références à leur participation gagnante seront disponibles sur demande, conformément aux termes de la Section IV.20 (Liste des gagnants) ci-dessous.

10. LITIGES RELATIFS À L'IDENTITÉ DU PARTICIPANT

En cas de litige relatif à l'identité d'un Participant, la soumission sera considérée comme ayant été soumise par la personne physique étant le titulaire autorisé du compte de l'adresse e-mail associée au compte utilisé lors de la participation au Concours sur le site Internet. Le terme « **Titulaire autorisé du compte** » désigne la personne physique à laquelle une adresse e-mail est attribuée par un fournisseur d'accès Internet, un prestataire de services en ligne ou autre organisation (ex. : entreprise, institution d'enseignement, etc.) responsable de l'attribution d'adresses e-mail du domaine associé à l'adresse e-mail soumise.

11. PARTICIPATION VIA MOBILE OU APPAREIL SANS FIL

Si vous êtes abonné auprès d'un fournisseur de services sans fil et disposez d'un Smartphone, d'une tablette ou de tout autre appareil sans fil vous permettant d'accéder à Internet, vous pouvez également vous inscrire au Concours à l'aide de ces dispositifs au cours de la Période de participation. **Des frais de transmission de données peuvent s'appliquer à l'utilisation d'appareils mobiles ou sans fil pour la participation au Concours, en fonction des conditions générales de votre accord de service passé auprès de votre fournisseur de services sans fil.** Les tarifs d'abonnement peuvent varier d'un fournisseur de services sans fil à l'autre et il appartient au Participant de vérifier ce type d'informations auprès de son fournisseur de services sans fil avant sa participation au Concours afin de déterminer l'applicabilité et le montant de tels frais. La participation par le biais d'appareils mobiles ou sans fil n'est pas possible auprès de certains fournisseurs ou dans certaines zones. Par ailleurs, certains appareils mobiles ou sans fil ne disposent pas des caractéristiques nécessaires pour participer au Concours ou peuvent cesser de fonctionner si des modifications de produit, logiciel, couverture ou autres services effectuées par le fournisseur concerné surviennent.

12. NOTIFICATION ET VÉRIFICATION DU GAGNANT ET RISQUE D'ANNULATION

Les gagnants potentiels de prix (« **Gagnant(s) potentiel(s) de prix** ») seront notifiés par e-mail ou par téléphone au plus tard le 20 mars 2017 à 23h59 (heure du Pacifique), à l'aide des coordonnées que ces derniers auront fournies lors de la soumission (la « **Notification initiale** »).

Au cours de la Notification initiale, les gagnants potentiels recevront par écrit une déclaration d'admissibilité, de décharge et d'indemnisation, d'octroi des droits et de publicité et presse, un accord de non-divulgateion ainsi que tout autre document que la Société Organisatrice peut exiger, notamment une preuve d'inscription au sein d'un établissement d'enseignement post-secondaire (collectivement dénommés « **Documents du gagnant** »), que chaque gagnant potentiel devra signer et retourner par voie postale ou sous forme d'exemplaires scannés au format PDF joints dans un e-mail à des fins de vérification et d'acceptation du gagnant.

Chaque Gagnant potentiel disposera de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de notification initiale pour répondre à cette dernière et signer, puis retourner les Documents du gagnant. La signature et le retour de ces éléments dans les délais impartis est obligatoire pour devenir gagnant.

Tout participant sélectionné en tant que gagnant potentiel doit répondre aux exigences suivantes. Dans le cas contraire, il pourra être disqualifié par la Société Organisatrice (tel que déterminé sur la base d'un jugement raisonnable à la seule discrétion de la Société Organisatrice) : un gagnant potentiel doit (A) répondre à la notification initiale, puis signer et retourner les documents du gagnant dans un délai de quatorze (14) jours calendaires à compter de la date de notification initiale ; (B) fournir à la Société Organisatrice une preuve satisfaisante

de son admissibilité de la façon exigée par ce dernier ; (C) avoir respecté ce règlement; et (D), pour tout gagnant potentiel de grand prix, être disponible pour voyager au cours de la période de voyage désignée, qui se déroulera du 21 mai 2017 au 27 mai 2017. La Société Organisatrice peut décider une disqualification si toute notification par e-mail retourne un avis de non-réception (ou si la Société Organisatrice n'est pas en mesure de contacter le gagnant potentiel par téléphone) après trois (3) tentatives. Si un gagnant potentiel est disqualifié pour une raison quelconque, il perdra l'opportunité de recevoir une dotation. La Société Organisatrice doit indiquer à chaque gagnant potentiel dans un délai maximum de quatorze (14) jours à compter de la date de réception des Documents du gagnant par ce dernier si la procédure de vérification dont il a fait l'objet est satisfaisante et s'il est considéré de ce fait comme gagnant officiel ou s'il a été disqualifié (cette décision s'effectuera à la seule discrétion de la Société Organisatrice). La Société Organisatrice n'a aucune responsabilité à l'égard de tout Participant disqualifié et celui-ci se réserve le droit de sélectionner un gagnant alternatif en se basant sur les critères de jugement des soumissions restantes (si le temps le permet).

13. DOTATIONSET VALEUR APPROXIMATIVE

Grand prix (cinq [5]) : Cinq (5) gagnants de grand prix recevront chacun ce qui suit : (a) un (1) code gagnant pour un abonnement de 12 mois à Adobe Creative Cloud (valeur approximative: 566,04 EUR – cinq cent soixante-six euros et quatre cents) (« **Abonnement Adobe Creative** ») ; et (b) un voyage de 7 jours et 6 nuits destiné aux gagnants de grand prix à Glendale, Californie, États-Unis (« **Ville** »), du 21 mai 2017 au 27 mai 2017 pour visiter les locaux de Disney Interactive afin de voir comment les séries Disney Emoji sont créées (le « **Voyage** »). Le voyage est composé de ce qui suit : (i) transport aller-retour en avion depuis un grand aéroport (sélectionné par la Société Organisatrice) situé à proximité du lieu de résidence du gagnant de grand prix (le cas échéant) (« **Aéroport d'origine** ») vers l'aéroport international de Los Angeles ou tout autre grand aéroport commercial sélectionné par la Société Organisatrice (si un gagnant de grand prix réside aux États-Unis et que son lieu de résidence est situé à trois cents (300) kilomètres ou moins de la Ville, le transport en avion ou toute autre forme de transport vers et depuis l'hôtel ne sera pas fourni) ; (ii) six (6) nuits d'hébergement standard (en chambre individuelle) dans un hôtel sélectionné par la Société Organisatrice ; (iii) une visite guidée des coulisses dans les locaux de Disney Interactive comprenant notamment une séance de formation sur Adobe Creative Cloud assurée par Adobe et à suivre sur cinq (5) jours ; (iv) le transport terrestre entre l'aéroport et l'hôtel et entre l'hôtel et les locaux de Disney Interactive ; (v) un forfait de déplacement d'une valeur de 283,07 EUR (deux cent quatre-vingt-trois euros et sept cents) environ ; et (vi) un (1) repas par jour lors de la visite des locaux de Disney Interactive (cinq (5) repas maximum). Voir ci-dessous pour connaître les autres restrictions relatives au Voyage. **La valeur approximative de chaque grand prix se situe entre 3,208.11 EUR (trois mille deux cent huit euros et onze cents) et 4,906.50 EUR (quatre mille neuf cent six euros et cinquante cents). Cette valeur peut varier en fonction du point de départ.**

Premier prix (vingt [20]) : Vingt (20) gagnants de premier prix recevront chacun ce qui suit : (a) un (1) code gagnant pour un abonnement de 12 mois à Adobe Creative Cloud (valeur approximative : 566,04 EUR - cinq cent soixante-six euros et quatre cents) et (b) un lot de produits Disney expédié par voie postale en envoi prépayé par la Société Organisatrice et composé d'un assortiment de produits Disney qui peut comporter, mais sans s'y limiter, des jouets en peluche, des objets de décoration, des accessoires, des fournitures de bureau et/ ou un vêtement (la nature exacte des produits sera déterminée à la seule discrétion de la Société Organisatrice). Valeur approximative: entre 70,80 EUR – soixante-dix euros et quatre-vingt cents et 94,36 EUR – quatre-vingt-quatorze euros et trente-six cents). **Valeur approximative de chaque premier prix : entre 636,94 EUR (six cent trente-six euros et quatre-vingt-quatorze cents) et 660,39 EUR (six cent soixante euros et trente-neuf cents).**

Conditions applicables à l'abonnement Adobe Creative Cloud : Les codes gagnants d'abonnement à Adobe Creative Cloud expireront six (6) mois après leur date de réception et doivent être échangés à l'adresse www.creativecloud.com/redeem. Les gagnants devront se connecter avec leur identifiant Adobe (adresse e-mail si déjà membre) ou ouvrir un compte Adobe gratuitement s'ils n'en ont pas encore un. Les services en ligne d'Adobe, notamment le

service Adobe Creative Cloud, nécessitent l'acceptation des conditions supplémentaires et de la politique de confidentialité en ligne d'Adobe. Les services en ligne d'Adobe peuvent nécessiter l'inscription de l'utilisateur et être soumis à des changements ou résiliations sans avis préalable. Des frais supplémentaires ou d'inscription peuvent s'appliquer. La validité du code gagnant sera basée sur le pays d'origine du gagnant. Le pays associé à l'identifiant Adobe utilisé par chaque gagnant lors de l'activation de l'adhésion devra correspondre.

Valeur approximative de tous les prix : Entre 28,781.64 EUR (vingt-huit mille sept cent quatre-vingt-un euros et soixante-quatre cents) et 37,743.59 EUR (trente-sept mille sept cent quarante-trois euros et cinquante-neuf cents).US

14. RESTRICTIONS SUPPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX DOTATIONS

LE VOYAGE DU GRAND PRIX DOIT ETRE EFFECTUE ENTRE LE 21 MAI 2017 ET LE 27 MAI 2017. Si un gagnant potentiel du grand prix n'est pas disponible pour voyager pendant la période désignée pour une raison quelconque, son prix sera annulé sans aucune compensation et un gagnant alternatif du grand prix sera sélectionné (si le temps le permet) en fonction du participant ayant obtenu le score le plus élevé suivant selon les critères de jugement énoncés dans la Section III. 1 (Étapes du Concours). Le voyage doit s'effectuer par l'intermédiaire de l'agent de la Société Organisatrice et ce dernier déterminera la compagnie aérienne utilisée ainsi que l'itinéraire du vol à sa seule discrétion. Toutes les dépenses n'étant pas spécifiquement décrites par le présent règlement ne sont pas comprises et relèvent de la responsabilité exclusive de chaque gagnant du grand prix, notamment, mais sans s'y limiter : transport aller-retour entre le lieu de résidence du gagnant du grand prix et tout aéroport d'origine, boissons alcoolisées et non-alcoolisées, taxes, nourriture, pourboires et gratifications, assurance, services de blanchisserie, denrées, parking, service en chambre, frais de service, excursions, souvenirs, services de spa, appels téléphoniques, ainsi que tout coût supplémentaire n'étant pas expressément compris dans le voyage. Des restrictions d'hébergement peuvent s'appliquer. Des conditions et réglementations du transporteur aérien et de l'hôtel peuvent s'appliquer. La valeur réelle de chaque grand prix peut varier en fonction de la ville de départ, des dates et heures de voyage et des fluctuations du tarif aérien au moment de la réservation du voyage. Par conséquent, la valeur réelle de chaque grand prix attribué peut être plus basse ou plus élevée au moment de sa remise. Si la valeur d'un grand prix est moins élevée que la valeur approximative annoncée, la différence ne fera l'objet d'aucun remboursement. Tous les billets d'avion sont soumis aux aléas des modifications des vols, des arrêts de travail ou des modifications d'horaires ou d'itinéraires. Les Entités Organisatrices ne remplaceront aucun billet, bon ou certificat de transport égaré, endommagé ou volé. Les éléments du grand prix ne doivent pas être séparés. Les billets d'avion émis dans le cadre du grand prix ne sont pas pris en compte par les programmes de fidélité pour voyageur fréquent et aucun vol à code partagé ne peut être utilisé. Les aller simples ou surclassés ne sont pas acceptés. Sauf nécessité de la Société Organisatrice, les escales ne sont pas autorisées avec les billets émis dans le cadre du grand prix. Si une escale a néanmoins lieu, le grand prix sera annulé et le plein tarif sera facturé pour chaque segment de voyage restant à parcourir à partir du lieu de l'escale ainsi que pour le retour. Une fois les réservations d'hôtel et de vol confirmées, aucune modification ne sera acceptée, sauf par la Société Organisatrice. La responsabilité de tout supplément lié à des excédents de bagages, de toute taxe et de tout autre frais engagé à la suite de ou relatif à l'émission des billets d'avion relèvera des gagnants de grand prix. Les prix ne peuvent être utilisés conjointement avec une autre promotion ou offre quelconque.

Dans l'éventualité où un gagnant de grand prix ferait preuve d'un comportement qui, tel que déterminé par la Société Organisatrice à sa seule discrétion, serait nuisible, menaçant ou illégal ou aurait pour but d'importuner, de harceler ou de menacer une autre personne, la Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler prématurément le voyage ou autre expérience applicable, dans sa totalité ou en partie et sans aucune compensation. Les gagnants de grand prix acceptent de se conformer aux codes de conduite supplémentaires qui peuvent s'appliquer à certains éléments du voyage, comme par exemple lors de l'accès aux coulisses dans les locaux de Disney Interactive.

Certains documents et le respect de certaines exigences peuvent être nécessaires pour le voyage, comme par exemple une pièce d'identité en cours de validité avec photo, un passeport en cours de validité, un visa pour les États-Unis, un enregistrement auprès de l'ESTA et autres obligations en fonction de la nationalité et de la situation de chaque gagnant. Les gagnants de grand prix sont entièrement responsables des papiers et des exigences, ainsi que de la détermination des procédures et restrictions en vigueur. Une pièce d'identité avec photo ainsi qu'un dépôt de garantie effectué par carte de crédit ou en espèces peuvent être exigés lors de l'enregistrement à l'hôtel pour tout frais imprévu (ex. : service en chambre, utilisation du téléphone ou des services informatiques, blanchisserie et autres services supplémentaires optionnels qui ne sont pas compris dans le grand prix). Certaines restrictions telles que déterminées par la Société Organisatrice peuvent s'appliquer. La Société Organisatrice fera son possible pour satisfaire les préférences d'itinéraire des gagnants de grand prix, mais tous les détails afférents resteront à son entière discrétion. Si un gagnant de grand prix ne peut se conformer à ces restrictions ou toute autre section de ce règlement, l'ensemble de son prix sera annulé et un gagnant alternatif de grand prix sera sélectionné (si le temps le permet) en fonction du participant ayant obtenu le score le plus élevé suivant selon les critères de jugement énoncés ci-dessus. Les détails du vol sont soumis aux disponibilités et à la réglementation du transporteur et des conditions s'appliquent.

Si un prix ou une partie de ce dernier n'est pas disponible pour une raison quelconque, la Société Organisatrice se réserve le droit de substituer les dotations de cette même partie par d'autres dotations d'une valeur équivalente ou supérieure.

Les dotations ne sont pas échangeables en espèces. Aucune substitution ou aucun transfert de dotation n'est autorisé, sauf avec la permission de la Société Organisatrice. Toute image de dotation ou de composant de dotation utilisée à des fins publicitaires l'est à titre indicatif uniquement et l'aspect des produits réels remis en tant que dotations ou composants de dotations peut différer par rapport à l'image présentée. **Toutes les taxes relèvent de la responsabilité exclusive des gagnants.** Si un gagnant de grand prix ou du premier prix réside aux États-Unis, un imprimé fiscal 1099 reflétant la juste valeur marchande de son prix lui sera remis. Si un gagnant de grand prix réside aux États-Unis mais pas en Californie, il est également soumis à la retenue fiscale californienne de 7% de la valeur de la dotation, le cas échéant. Ladite retenue fiscale sera, le cas échéant, réglée par la Société Organisatrice. Les gagnants qui ne vivent pas aux États-Unis peuvent avoir à assumer la retenue fiscale américaine s'appliquant à leur dotation, en plus des taxes sur la valeur de la dotation remportée imposées dans leur pays de résidence, sauf si les lois en vigueur dans le pays de résidence du gagnant l'interdisent.

15. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Sauf lorsque la loi l'interdit, la Société Organisatrice et ses agences (notamment l'Administrateur) ne sont pas responsables de transmissions informatiques non réussies, partielles ou brouillées, ou de toute sorte de défaillance technique, notamment, mais sans s'y limiter, de tout dysfonctionnement humain, typographique, d'impression ou électronique, de tout préjudice causé par ou relatif au contenu téléchargé ou de tout préjudice causé à tout type de réseau, matériel ou logiciel. Si, pour une raison quelconque, le Concours ne peut se dérouler comme prévu (en totalité ou en partie), notamment suite à une infection par virus informatique, bogue, altération, intervention non autorisée, fraude ou défaillance technique hors du contrôle de la Société Organisatrice qui corrompt ou affecte l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le déroulement adéquat du Concours, la Société Organisatrice se réserve le droit, à sa seule discrétion exercée sur la base d'un jugement raisonnable, d'annuler, de cesser, de modifier ou de suspendre celui-ci (dans sa totalité ou en partie) et/ ou de disqualifier tout individu qui altérerait (ou tenterait d'altérer) le processus de participation ou le déroulement du Concours (ou de tout élément afférent). Dans un tel cas de figure, la Société Organisatrice doit assurer le déroulement du Concours et rendre disponibles des dotations pour la (les) partie(s) affectée(s) du Concours d'une manière équitable, adéquate et conforme à l'esprit de ce règlement, tel que déterminé par la Société Organisatrice à sa seule discrétion exercée sur la base d'un jugement raisonnable. Toute notification d'annulation, de cessation, de modification ou de suspension du Concours sera

publiée sur le site Internet. À part pour les renseignements soumis aux Règles de Respect de la Vie Privée, aucune responsabilité n'est assumée pour toute erreur, omission, interruption, suppression, défaut, retard d'exécution ou de transmission, défaillance des lignes de communication ou vol de, destruction de, modification de ou accès non autorisé aux soumissions, ou pour tout problème ou dysfonctionnement technique de tout réseau ou toute ligne téléphonique, système informatique en ligne, serveur, fournisseur d'accès, équipement informatique, logiciel, transmission par e-mail ou encore pour toute soumission électronique non reçue suite à des problèmes techniques ou encombrements de l'Internet ou de tout site Internet, ou enfin pour toute combinaison afférente, notamment toute blessure ou tout préjudice relatif ou résultant de la participation ou du téléchargement de tout matériel de ce Concours et affectant l'ordinateur ou l'appareil mobile (ou les données ou renseignements stockés sur ces derniers) du participant ou de toute autre personne.

AUCUN ÉLÉMENT DE CE RÈGLEMENT NE LIMITE, N'EXCLUT, NE MODIFIE OU NE PRÉTEND LIMITER, EXCLURE OU MODIFIER TOUTE GARANTIE STATUTAIRE DU CONSOMMATEUR OU TOUTE CONDITION OU GARANTIE IMPLIQUÉE DONT L'EXCLUSION DE CES CONDITIONS GÉNÉRALES ENFREINDRAIT TOUT STATUT OU RENDRAIT NULLE TOUTE SECTION DE CE RÈGLEMENT (« GARANTIES NON EXCLUSIVES »).

La phrase suivante s'applique à tous les participants qui ne résident PAS au Royaume-Uni ou en France.

À PART POUR TOUTE GARANTIE NON-EXCLUSIVE ET LE PROPRE PRODUIT OU SERVICE DE LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE POUVANT ÊTRE COUVERT PAR UNE GARANTIE (CETTE GARANTIE ÉTANT LIMITÉE À SES TERMES SOUMIS À TOUTE GARANTIE NON-EXCLUSIVE), LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE NE DONNE AUCUNE GARANTIE ET NE FORMULE AUCUNE DÉCLARATION DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, EN FAIT OU DE DROIT, RELATIVE À L'UTILISATION DE TOUTES DOTATIONS (OU DE TOUT COMPOSANT DE DOTATIONS), NOTAMMENT (DANS TOUTES LES JURIDICTIONS SAUF L'AUSTRALIE), ET SANS LIMITATION, À SA QUALITÉ, SA COMMERCIALISATION OU SA CONVENANCE À DES FINS PARTICULIÈRES.

16. CONDITIONS DE PARTICIPATION SUPPLÉMENTAIRES

En participant, les Participants acceptent d'être liés et de se conformer à ce règlement et aux décisions de la Société Organisatrice et de l'Administrateur, qui sont définitives et exécutoires à tous les égards. Dans toute la mesure autorisée par la loi, les Participants acceptent de décharger et d'exonérer la Société Organisatrice, l'Administrateur, Adobe Systems Inc., Facebook, Inc., Google, Inc., Twitter, Inc., Instagram LLC, Tumblr, Inc., Pinterest et toutes leurs sociétés mères, succursales, affiliés, entreprises remplaçantes, agences de publicité et de promotion et fournisseurs de dotations respectifs, ainsi que tous leurs agents, directeurs, représentants et employés, de même que tous leurs successeurs, représentants et cessionnaires respectifs (collectivement désignés comme « **Parties libérées** ») de toute action en justice, réclamation, blessure, perte ou préjudice aux biens ou personnes résultant de quelque manière que ce soit, directement ou indirectement, de la participation à ce Concours et/ ou de l'acceptation, de la possession, de la réception ou de l'utilisation ou mauvaise utilisation de toutes sortes d'une dotation, sauf lorsque la renonciation n'empêche pas le Participant d'exercer des recours ne pouvant faire l'objet d'une renonciation en vertu des lois locales applicables dans la juridiction du lieu de résidence de ce dernier, comme par exemple des recours relatifs à la mort de personnes, à des blessures corporelles ou à une violation de principe ou de devoir essentiel en vertu du lien juridique concerné.

Les participants acceptent par ailleurs de ne pas causer intentionnellement de préjudice ou d'interruption du Concours et/ ou de ne pas empêcher d'autres personnes de participer au Concours. ATTENTION : TOUTE TENTATIVE D'ATTEINTE À TOUTE SORTE DE SERVICE EN LIGNE OU SITE INTERNET OU DE SABOTAGE DU DÉROULEMENT LÉGITIME DU CONCOURS ENFREINT LES LOIS PÉNALES OU CIVILES. DANS L'ÉVENTUALITÉ D'UNE

TELLE TENTATIVE, OU SI UN INDIVIDU TENTE DE FRAUDER, LA SOCIÉTÉ ORGANISATRICE PEUT LE DISQUALIFIER ET RÉCLAMER DES DOMMAGES ET INTÉRÊTS DANS TOUTE LA MESURE AUTORISÉE PAR LA LOI.

17. LITIGES

Pour les participants résidant légalement au Royaume-Uni : Ce règlement est régi par la loi britannique et les parties sont soumises à la juridiction non-exclusive des tribunaux de l'Angleterre et du pays de Galles.

Pour les participants résidant légalement en France : Ce règlement est régi par la loi française et les parties sont soumises à la juridiction non-exclusive des tribunaux français compétents.

Pour les participants résidant légalement en Allemagne : Les dispositions de ce règlement qui ne sont pas conformes à une ou plusieurs réglementations en vigueur de la loi allemande, (ordre public, principes fondamentaux de la loi allemande) devront être remplacées par des dispositions conformes aux réglementations concernées.

Pour tous les participants en dehors du Royaume-Uni et de la France, sauf là où la loi l'interdit : Le Participant accepte ce qui suit : (a) tout litige, toute réclamation et toute cause d'action légale provenant de ou lié à ce Concours ou à l'attribution de toute dotation doit être résolu individuellement, sans recourir à aucune forme d'action collective et, dans la mesure autorisée par la loi locale en vigueur dans le pays du Participant, exclusivement par le tribunal de district des États-Unis pour le district central de Californie, ou tout tribunal d'Etat de l'Etat américain de Californie adéquat, ce qui rend expressément, dans la mesure autorisée par la loi locale en vigueur dans le pays du Participant, tout droit de *forum non conveniens* dont disposerait celui-ci nul et non-avenue ; (b) dans la mesure autorisée par la loi en vigueur dans le pays du Participant, tout jugement, réclamation ou compensation devra être limité aux coûts réels engagés, notamment les coûts associés à la participation à ce Concours, mais ne devra en aucun cas concerner d'éventuels frais d'avocat, sauf si l'assistance d'un avocat est requise par la loi et soumise à la loi locale en vigueur dans le pays du Participant ; et (c) en aucun cas le Participant ne pourra obtenir de compensation pour des préjudices indirects, punitifs, accessoires et consécutifs, ainsi que tout préjudice autre que ceux concernant des dépenses réelles et il renonce par la présente au droit de réclamer de telles compensations. Le Participant renonce en outre à tout droit de multiplier ou d'accroître de tels dommages, sauf en cas de disposition contraire prévue par la loi locale en vigueur dans son pays. Tout problème ou question concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et la force exécutoire de ce règlement ou les droits et les obligations du Participant et de la Société Organisatrice dans le cadre du Concours doit être régi et interprété en vertu des lois de l'État américain de Californie, sans égard à tout choix de loi ou conflit de lois (de l'État américain de Californie ou de toute autre juridiction) qui engendrerait l'application des lois de toute juridiction autre que celle de l'État de Californie.

18. SÉPARABILITÉ

Si une disposition quelconque de ce règlement est déclarée invalide ou inapplicable par le tribunal d'une juridiction compétente, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions de ce même règlement. Dans un tel cas de figure, la disposition déclarée invalide ou inapplicable doit être reformulée dans des termes les plus proches possible de ceux de la disposition originale afin de donner effet à l'intention du sponsor.

19. ÉCARTS LINGUISTIQUES OU SÉPARABILITÉ

En cas d'écart entre la version en anglais et la version traduite dans une autre langue de ce règlement, les dispositions présentes dans la version en anglais prévalent, régissent et contrôlent à tous les égards.

20. LISTE DES GAGNANTS

Pour obtenir la liste des gagnants (prénom et première initiale du nom de famille, ainsi que le comté et le pays si le gagnant réside au Royaume-Uni), envoyez un e-mail indiquant l'objet suivant : *Liste des gagnants du concours Disney Emoji As Told by You (Disney Emoji tel que vous l'imaginez)*, à l'adresse winnerslist@leaddogmarketing.com, pour une réception le 1er mai 2017 au plus tard.

21. POUR LES PARTICIPANTS FRANÇAIS

La loi française considère comme abusives en elles-mêmes les dispositions qui limitent le droit du consommateur à intenter une action en justice ou qui sont destinées à limiter le fondement des actions en justice ou le montant des dommages-intérêts réclamés par ce dernier. Par conséquent, ces dispositions ne s'appliquent pas aux résidents français.

En aucun cas ce Concours n'est parrainé, approuvé ou administré par, ou associé à Facebook, Twitter, Instagram, Tumblr, Google et/ou Pinterest.

Toutes les marques déposées constituent la propriété du propriétaire de ces mêmes marques.